

Dakar, le 04 AOUT 1998

1755

Le Premier Ministre

OBJET/ :- Lettre de mission.

Madame le Ministre,

Par décret n° 98-603 du 4 juillet 1998, le Chef de l'Etat vous a nommé au poste de Ministre de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

Conformément au décret n°98-608 du 4 juillet 1998, relatif aux attributions de du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, vous êtes chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique arrêtée par le Chef de l'Etat dans le domaine de la défense des droits et de la promotion économique et sociale des femmes, de la promotion des droits des enfants et de l'amélioration des conditions de vie des familles et de l'Action Sociale.

Par ailleurs, la lettre de mission datée du 14 juillet 1998 de Monsieur le Président de la République assigne au gouvernement comme premier objectif la mise en œuvre vigoureuse d'une politique économique de croissance.

Pour l'exécution des missions décrites par cette lettre et le décret susvisé, je vous demande d'élaborer et me faire tenir, le 15 septembre 1998 au plus tard, un plan d'actions pour la réalisation entre autres, des objectifs stratégiques ci-après :

- approfondir la réflexion autour de toutes les questions relatives à la famille dans son ensemble ;
- mettre en œuvre le plan d'action de la femme ;
- promouvoir le respect des droits des femmes, notamment en poursuivant la lutte contre l'excision et toutes autres formes de violence y compris les pratiques néfastes à l'encontre des femmes, des adolescentes et des petites filles ;

J.

Madame Aminata MBENGUE NDIAYE
Ministre de la Famille, de l'Action Sociale
et de la Solidarité Nationale
DAKAR

- accorder une attention spéciale aux populations les plus démunies, particulièrement les handicapés, en privilégiant le soutien et la promotion d'activités génératrices de revenus à leur profit, la protection et la solidarité à leur égard ;
- promouvoir le consommateur local afin d'impulser le développement de nos productions nationales ;
- étudier la mise en place d'un fonds national de solidarité pour renforcer la prise en charge des personnes démunies.

Enfin, je vous exhorte à inscrire votre action dans le cadre d'une solidarité gouvernementale renforcée et d'une disponibilité constante vis à vis des Assemblées. Cette action devra, aussi, être marquée d'un esprit de dialogue, d'efficacité et de modernité.

J'attache un grand prix à l'exécution de cette lettre de mission dont vous me rendrez compte trimestriellement.-



Mamadou Lamine LOUM

**PLAN D'ACTION DU MINISTERE DE LA FAMILLE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE NATIONALE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les orientations stratégiques définies par le 9^{ème} Plan de Développement Economique et Social pour l'atteinte d'une croissance économique soutenue et d'un Développement Humain durable en l'an 2001, suppose l'existence et la bonne performance de politiques et plans d'action sectoriels aptes à favoriser la mobilisation du potentiel de production des différents acteurs.

C'est dans ce contexte qu'il convient de situer les objectifs stratégiques assignés par Monsieur le premier Ministre au Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dans sa lettre de mission datée du 4 août 1998.

Ces objectifs stratégiques découlent du diagnostic approfondi opéré par les Pouvoirs Publics et ses différents partenaires lors de la préparation de la participation du Sénégal aux Conférences internationales de Vienne, du Caire, de Copenhague et de Beijing, et du processus d'élaboration du Plan d'Action National de la Femme. Ils s'articulent également au tour des orientations stratégiques sus-indiquées principalement celles relatives à la valorisation des ressources Humaines et à l'atténuation des tendances démographiques défavorables.

I.1. CONTRAINTES DU SECTEUR

Les contraintes majeures identifiées se résument comme suit :

- Dans le Domaine du Bien-Etre Familial, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Les femmes sont confrontées à des difficultés d'accès aux ressources et aux moyens de production, aux services sociaux de base, à la formation qualifiante et à l'information qui les empêchent de valoriser leur potentiel d'initiatives et de capacités en vue de contribuer réellement à la production de richesses nationales.

Les enfants notamment ceux en situation particulièrement difficile voient leur avenir affecté par l'insuffisance d'infrastructures d'accueil et d'insertion socio-économique adéquates, aptes à assurer leur survie, leur protection et leur développement.

Les familles, du fait des nombreuses mutations qui les affectent, ont de moins en moins de possibilités pour faire face à leurs fonctions d'éducation, de socialisation et de transmission de valeurs principalement en matière de solidarité sociale. Les personnes âgées dépositaires des valeurs cardinales subissent, souvent sans avoir les moyens de les modifier, la rupture de cet équilibre social et la paupérisation au sein des familles.

Dans le domaine du Développement Communautaire

Les contraintes identifiées portent notamment sur :

- l'inadaptation des stratégies d'animation au nouveau contexte socio-économique et aux exigences d'auto-promotion des populations dans une dynamique de décentralisation, de libéralisation économique et de désengagement de l'Etat.
- l'insuffisance et la faiblesse des ressources humaines pour répondre aux besoins de formation des élus et de renforcement des initiatives et capacités des organisations de base.
- la faiblesse des moyens d'intervention des services techniques compétents pour assurer le suivi et l'évaluation réguliers des

actions des ONG suite à l'avènement du Cadre de Coopération tripartite Etat/Bailleurs/ONG. (Décret 96-103 du 8/02/96).

Enfin, au delà des contraintes liées à la situation socio-économique des cibles, le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale rencontre des difficultés d'ordre institutionnel, humain, logistique et de mobilisation des ressources financières pour remplir correctement ses missions :

I.2. STRATEGIES D'INTERVENTIONS

Au regard de ces contraintes majeures, les stratégies ci-après sont préconisées :

- **Pour la promotion du Bien-Etre Familial, il est prévu :**
- l'approfondissement de la réflexion sur toutes les questions liées à la famille dans son ensemble. A cet effet les axes de réflexion envisagés devront mettre l'accent sur la valorisation socio-culturelle et la promotion économique des familles. Dans cette perspective, la généralisation de l'expérience Familles Productives en tant qu'unités économiques viables capables d'initier et de gérer des activités productives rentables pour une meilleure auto-prise en charge de leur destin méritera une attention soutenue.
- La mise en œuvre du Plan National d'Action de la Femme : Suite au processus d'élaboration du Plan National d'Action de la Femme et des Plans d'opération, il a été formulé des projets prenant en compte les cinq (5) domaines d'intervention prioritaire que sont :
 - la Promotion Economique des Femmes et la Lutte contre la Pauvreté
 - l'éducation des femmes et la scolarisation des filles
 - la santé reproductive, la santé sexuelle et la planification familiale
 - les Droits des Femmes et leur accès à la prise de décision;

- le Renforcement des mécanismes institutionnels de Promotion Economique des Femmes.

Le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, en rapport avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et les différents bailleurs de fonds, veillera à la mobilisation des financements nécessaires pour leur mise en œuvre dans les délais requis :

- Le renforcement, la protection, la survie et le développement de l'Enfant : l'accent sera mis sur les actions prévues dans le cadre de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant mais également des programmes de coopération avec les différents partenaires notamment l'UNICEF.
- La promotion du **Consommer Local** pour contribuer en changement de nos méthodes alimentaires et atténuer le rythme d'importation des produits extérieurs préjudiciables au pouvoir d'achat des familles,
- La promotion du respect des droits de la Femme en poursuivant la lutte contre l'excision et toutes autres formes de violence à l'égard des femmes et de la Petite Fille et la mise en place de l'Observatoire des Droits de la Femme.

Pour la promotion de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Le Plan National d'Action Social vise essentiellement l'amélioration du cadre de vie des familles démunies et des groupes sociaux vulnérables. Il privilégie la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus au profit des personnes démunies au détriment de l'assistance ponctuelle. Cette approche entre dans les orientations du programme de lutte contre la pauvreté.

A cet effet les axes stratégiques ci-dessous sont retenus :

- ◆ Développement des études et recherches en vue d'une meilleure maîtrise des cibles

- ◆ Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'insertion et de réinsertion
- ◆ Coordination des interventions sociales
- ◆ Renforcement des capacités d'intervention
- ◆ Suivi et évaluation
- ◆ Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation à base communautaire.
- ◆ Les principaux partenaires qui s'intéressent pour le moment au PNAS sont : la BM, l'OMS, l'UNICEF, l'IAR et Handicap International.

Précisions sur le concept de solidarité

La solidarité nationale est conçue comme un système de régulation sociale apte à constituer une réponse immédiate et appropriée aux différentes situations de crises individuelles ou collectives. Elle vise notamment à réduire les inégalités entre groupes sociaux d'une part et individus d'autre part, par une meilleure prise en compte des besoins des populations démunies. Pour ce faire un Fonds National de Solidarité financé par l'Etat, les Bailleurs et les populations sera mis en place pour appuyer les efforts de l'Etat dans la prise en charge des préoccupations des groupes vulnérables.

Ce fonds d'intervention rapide sera administré par un Conseil d'Administration dirigé par une personnalité de référence de haute moralité et géré au quotidien par un Secrétariat Permanent opérationnel

Les textes de base (loi et décret d'application) indiqueront les modalités de fonctionnement.

Pour la Promotion du Développement Communautaire

Les axes d'intervention se résument comme suit :

- La Redynamisation du Développement Communautaire

L'accent sera mis sur des stratégies endogènes globales dont le but est d'amener les collectivités de base à prendre en charge, dans une dynamique participative, leur propre développement.

Ces stratégies reposent sur l'information, l'éducation et la communication des groupements de base.

De plus, le renforcement des initiatives et capacités des organisations de base à travers la réalisation de micro-projets productifs générateurs d'emplois et de revenus ainsi que la gestion stratégique des mutations dans le domaine de l'auto-organisation seront privilégiées.

- La coordination, le suivi et l'évaluation des actions des ONG

Les mesures de régulation en cours seront développées afin d'assurer un meilleur impact des actions des ONG sur le développement à la base. Les procédures et mécanismes de coordination mis en place par le Decret n° 96-103 du 8/02/96 seront renforcés à cet effet.

La **Coopération internationale** par la poursuite et l'intensification de la collaboration avec les différents partenaires au développement ainsi que **l'Information, l'Education et la Communication** par le renforcement des capacités d'intervention du **Centre National de Documentation et d'Information pour la Femme** constitueront le dispositif d'appui transversal des trois principaux domaines d'intervention du Ministère.

La réalisation combinée de ces différentes stratégies devrait permettre au Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Sociale de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de croissance économique forte par le relèvement de son taux d'investissement de l'ordre de 22,5 % en l'an 2001.

C'est la raison pour laquelle un accent particulier sera accordé à la coordination et au suivi de nos interventions.

Le **Bureau de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes**, structure rattachée au Cabinet jouera à cet effet, le rôle d'interface nécessaire en vue d'une exécution correcte des actions programmées.

Un **Comité technique d'Orientation, de Coordination et de Suivi** présidé par le **Directeur de Cabinet** et composé des **Directeurs et Chefs de Services et de Projets** du département

assurera la coordination des financements attendus et fera les réajustements nécessaires.

II. PROGRAMMES PROPOSES

Dans ces perspectives, les cinq (5) programmes et les objectifs stratégiques ci-après sont proposés :

I. PROGRAMME BIEN-ETRE FAMILIAL

1. Approfondir la réflexion sur toutes les questions liées à la famille dans son ensemble
2. Mettre en œuvre le Plan d'Action National de la Femme
3. Renforcer la Protection, la Survie et le Développement de l'Enfant
4. Promouvoir le Consommer Local
5. Promouvoir le respect des droits des femmes en poursuivant la lutte contre l'excision et toutes autres formes de violence sur la Femme et la Petite Fille.
6. Promouvoir la participation des personnes âgées dans le Développement économique et social.

II. PROGRAMME ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE NATIONALE

1. Réhabiliter les Personnes handicapées et démunies
2. Réhabiliter les sans domiciles fixes à travers une étude diagnostique de la situation et l'élaboration d'un Plan d'urgence d'Aide et d'Appui.
3. Etudier la mise en œuvre du Fonds National de Solidarité
4. Evaluer le Plan d'Opération PDIS
5. Assurer l'organisation des événements spéciaux
6. Mendicité en général et celle des Petits Talibés.

III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

1. Redynamiser le Développement Communautaire